

# AGENDA

## NOVEMBRE

- LUN 07** Conseil municipal à 20h30 à la Mairie.
- MER 09** Réunion publique PLU à 18h30 à la salle des fêtes.
- VEN 11** Cérémonie commémorative à 10h15 au monument aux morts.
- VEN 11** St Aupre : Cérémonie commémorative à 09h00 au monument aux morts avec un hommage particulier à Clément Chamarié, mort pour la France le 19 février 2011 en Afghanistan.
- VEN 11** St Nicolas : Cérémonie commémorative à 11h30 au monument aux morts.
- DIM 13** Tennis club Interclubs Seniors + Hommes de 09h00 à 18h00.
- JEU 17** Réunion d'information sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) à 18h00 dans les locaux du Pays Voironnais : [www.emploi-paysvoironnais.org](http://www.emploi-paysvoironnais.org)
- VEN 18** Soirée Astronomie à 20h00 à la Mairie.
- VEN 18** Tournoi Gentleman du tennis de table à partir de 19h00 à la salle des fêtes suivi de la soirée Beaujolais.
- VEN 18** St Aupre : Assemblée générale du Foyer Sully à 20h30 en mairie.
- SAM 19** Match tennis de table à partir de 15h00 au gymnase.
- DIM 20** Tennis club Interclubs Seniors + Hommes de 09h00 à 18h00.
- DIM 20** Théâtre La Jouée « Dis... Locations » à 17h00 à la salle des fêtes.
- DIM 20** Matches Ping à partir de 08h00 au gymnase.
- DIM 20** St Aupre : Diots de l'association Foyer Sully à partir de 09h00 à la salle des fêtes.
- VEN 25** Remise des médailles du don du sang à 18h00 à la salle des fêtes.
- DIM 27** Tennis club Interclubs Seniors + Hommes de 09h00 à 18h00.
- MAR 29** Saison culturelle « La vie étrange des papillons » à 20h30 à la salle des fêtes.
- MAR 29** Réunion d'information sur le Congé individuel de formation, le bilan de compétences... À 18h00 dans les locaux du Pays Voironnais.

## DECEMBRE

- DIM 04** Marché de Noël de 09h00 à 18h00.
- DIM 04** St Nicolas : Repas boudins organisé par le Comité des fêtes et l'amicale des anciens sapeurs pompiers. Réservation avant le 27 novembre au 06 60 04 97 21.
- SAM 10** Concert de Noël à 20h00 à l'Eglise.

## MESSES

1er novembre	Chirens	10 h 30
06 novembre	Saint Nicolas de Macherin	10 h 30
13 novembre	Saint Aupre le Bas	10 h 30
20 novembre	Tolvon	10 h 30
27 novembre	Saint Etienne de Crossey	10 h 30
04 décembre	Saint Nicolas de Macherin	10 h 30
11 décembre	Chirens	10 h 30
18 décembre	Saint Aupre le Bas	10 h 30
24 décembre : Veillée Noël	Saint Nicolas de Macherin	18 h 30
25 décembre : Noël	Saint Etienne de Crossey	10 h 30

## GARDES MEDICALES

### NOVEMBRE

05 novembre	Dr Schihin	Voiron	04.76.05.19.30
06 novembre	Dr Chabre	Voiron	04.76.06.30.76
11 novembre	Dr Spolti	La Buisse	04.76.65.87.90
12 novembre	Dr Vernay-Pivot	Voiron	04.76.32.92.85
13 novembre	Dr Gervasoni	La Murette	04.76.05.48.25
19 novembre	Dr Verney	Voiron	04.76.05.11.89
20 novembre	Dr Verney	Voiron	04.76.05.11.89
26 novembre	Dr Villard	La Buisse	04.76.65.87.90
27 novembre	Dr Pinchon	St Etienne de Crossey	04.76.06.02.13

### DECEMBRE

03 décembre	Dr Sardo	Voiron	04.76.93.02.06
04 décembre	Dr Sardo	Voiron	04.76.93.02.06
10 décembre	Dr Vinay	Voiron	04.76.93.02.06
11 décembre	Dr Schihin	Voiron	04.76.05.19.30
17 décembre	Dr Pinchon	St Etienne de Crossey	04.76.06.02.13
18 décembre	Dr Virgone	Voiron	04.76.05.35.10
24 décembre	Dr Perret	Voiron	04.76.06.11.15
25 décembre	Dr Verney	Voiron	04.76.05.11.89
31 décembre	Dr Gervasoni	La Murette	04.76.05.48.25

# EXTRAITS DES

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2011

### **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS- POMPIERS DE ST ETIENNE DE CROSSEY «LES MONTS DE CROSSEY»**

Vu le courrier du bureau de l'association des jeunes sapeurs-pompiers de la commune, précisant qu'après une période de mise en sommeil de 2009 à septembre 2010, cette section a redémarré son activité.

Elle compte à ce jour 5 jeunes sapeurs-pompiers et 6 formateurs et c'est à ce titre qu'elle sollicite le rétablissement de la subvention de fonctionnement qui lui était allouée dans le passé.

Cette subvention annuelle s'élève à 230 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'allouer une subvention de 230 € à l'association des jeunes sapeurs-pompiers « les monts de Crossey » dont l'adresse est celle de la caserne de Crossey au 31, Rue du Stade 38960 St Etienne de Crossey.

Etant donné que cette subvention intervient après le vote du budget Primitif 2011, il convient de prendre un virement de crédit de 230 € dans l'enveloppe des dépenses de fonctionnement budgétisées au BP 2011 du budget Principal.

- ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

### **TARIF DENEIGEMENT HIVER 2011/2012**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le déneigement des voies privées stabilisées des lotissements de la commune peut être pris en charge par les services communaux, moyennant l'acquittement annuel d'une participation de déneigement.

Il est rappelé que ne seront déneigées que les voies privées des lotissements, dont l'ensemble des propriétaires a signé individuellement une convention de déneigement.

Il rappelle également que les services techniques déneigeront en priorité les voies communales.

Par délibération du 4 octobre 2010 le Conseil a fixé la participation de déneigement pour l'hiver 2010-2011 à 16 €.

Monsieur le Maire suite au travail de la commission de finances, propose une augmentation de ce tarif soit de 18 € soit de 20 €.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, par 10 voix pour 20 € et 5 voix pour 18 €, décide de fixer la participation pour l'hiver 2011-2012 à 20 € pour le déneigement des voies privées des lotissements par an et par habitation.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS DE TENNIS**

Monsieur le Maire rappelle que la commune, dans le cadre de sa politique de soutien et de développement des activités physiques et sportives met à disposition du Tennis club de Crossey des équipements de Tennis.

CONSIDERANT qu'il n'existe pas de convention entre la commune et le Tennis club de Crossey,

CONSIDERANT la nécessité de définir les modalités d'utilisation par le club de l'ensemble immobilier destiné à la pratique du Tennis ainsi que les droits et obligations de chacune des parties,

Monsieur le Maire PROPOSE au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'autoriser le Maire à signer cette convention.

### **VOIRIE COMMUNALE 2012 – ROUTE DU PARIS**

#### **CONTRATS TERRITORIAUX DU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire fait état du projet de travaux de renouvellement de la couche de roulement sur la route du Paris.

Le budget prévisionnel pour la réalisation de ces travaux a été estimé à  
39 108,80 € H.T soit 49 112,83 € TTC.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter les services du Conseil général afin d'obtenir une subvention dans le cadre des contrats territoriaux pour cette opération.

# CONSEILS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil général, afin d'obtenir une subvention pour le financement des travaux sur la route du Paris.

## CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2011

Le Maire rappelle à l'assemblée,  
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet au service administratif, pour la communication, le scolaire et l'accueil, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité

- A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011, les effectifs du personnel de la collectivité sont complétés ainsi qu'il suit :

SERVICE ADMINISTRATIF				
EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDOM ADAIRE
Agent chargé de la communication du scolaire et de l'accueil	Adjoint administratif territorial 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35 H

- charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement du nouvel agent ;

- disent que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

## QUESTIONS DIVERSES

Une réunion publique pour le PLU aura lieu le 9 novembre 2011 au foyer et une exposition sera installée dans le hall de la Mairie.

Les entreprises Kratter et Scolari interviendront dans dix jours sur la toiture du restaurant scolaire.

Les travaux de la rue des Tilleuls sont jugés satisfaisants par le Conseil Municipal.

Divers travaux sont prévus : les enrobés route du Paris, le busage du fossé au Perrin, les puits perdus.

Deux marchés doivent être lancés : la tribune de l'église et la vérification des ouvrages d'art.

Le plan de découpage de la cour Fagot a été porté à connaissance des riverains. La signature se fera en Mairie.

La saison culturelle s'est ouverte avec un spectacle de très grande qualité sur Brassens.

La rentrée scolaire a été un peu mouvementée avec l'ouverture d'une classe élémentaire, tout est maintenant en place.

Une classe participe au rallye du Comité de jumelage.

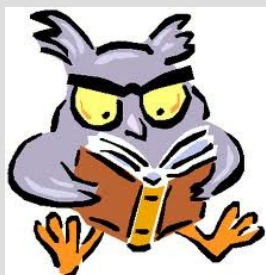
La semaine du goût aura lieu du 17 au 23 octobre, le festival de la soupe se fera au foyer le 21 octobre, quelques classes et des associations participeront à ce festival.



# INFOS UTILES

## MAIRIE

Lundi : 13h30 à 18h  
Mardi : 10h à 12h - 13h30 à 18h  
Mercredi : fermé  
Jeudi : 8h30 à 12h - 13h30 à 18h  
Vendredi : 8h30 à 12h - 13h30 à 17h  
Samedi : 9h à 12h  
mairie2@crossey.org  
04 76 06 00 11



## BIBLIOTHEQUE

Lundi : 17h à 19h  
Mercredi : 15h à 19h  
Jeudi : 15h à 19h  
Samedi : 17h à 19h  
bibliotheque@crossey.org  
04 76 06 00 96

## ECOLES

Du lundi au vendredi :  
9h à 12h - 13h30 à 16h30

École maternelle :  
04 76 06 06 76  
École élémentaire :  
04 76 06 05 57

Cantine - Garderie :  
Lundi Mardi Jeudi Vendredi  
7h30 à 9h - 12h à 13h30  
16h30 à 18h15  
04 76 06 09 96

CRECHE  
04 76 55 33 84

GYMNASE  
gymnase@crossey.org  
04 76 93 06 61

AEJ et CENTRE DE LOISIRS  
04 76 93 42 31

MPT (Maison Pour Tous)  
04 76 55 32 73

## MARCHÉ TOUS LES JEUDIS

(devant la mairie)  
de 13h30 à 18h30  
Fruits & légumes, fromages & viandes,  
pizza

CAPV : 04 76 93 17 71  
Services à la personne : 04 76 32 74 30  
Transports Gare routière :  
04 76 05 03 47  
Urgences (*en dehors des horaires  
d'ouverture des services*) :  
Services des eaux  
04 76 67 60 20  
Service assainissement  
06 70 21 92 96  
Service collecte des déchets  
0800 508 892 (n° vert)



## DECHETERIES

SAINT NICOLAS DE MACHERIN  
Lundi Mercredi et Vendredi :  
14h à 18h30  
Samedi : 9h à 12h et 13h30 à 18h

COUBLEVIE  
Lundi au Vendredi de 14h à 18h30  
Samedi de 9h à 12h et 13h30 à 18h  
04 76 66 13 34

LA BUISSE  
Lundi au Vendredi  
de 9h à 12h et 14h à 18h30  
Samedi 9h à 12h et 13h30 et 18h



PHARMACIE DE GARDE :  
3915

PHARMACIE DE ST ETIENNE DE  
CROSSEY :  
04 76 06 02 09

PERMANENCES DENTISTES :  
04 76 00 06 66

CABINET DE SOINS INFIRMIERS :  
06 86 27 79 69 - 7 j/7 et 24 h/24

## PERMANENCES

ELABORATION DU P.L.U.  
Mme RONDELET jeudi 24 novembre  
et jeudi 15 décembre de 16h30 à 18h00  
en mairie sans rendez-vous.

ARCHITECTE CONSEIL :  
M. Rigassi sur rendez-vous  
04 76 06 00 11

ASSISTANTE SOCIALE :  
Centre social de Voiron  
04 76 66 13 34

MAISON DU DEPARTEMENT  
(Coublevie) :  
Service du Conseil général  
04 76 65 64 17

PUERICULTRICE DE SECTEUR  
04 76 67 21 29

PERMANENCE ADPAH :  
Mme Dufeutrelle reçoit uniquement  
sur rendez-vous.  
Pôle solidarité du Pays Voironnais au  
04 76 32 74 30

RELAIS DES ASSISTANTES  
MATERNELLES  
04 76 07 86 92 - 06 82 16 63 42